

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-530
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR UN
BLOC SANITAIRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SITUÉ AU BANC-DE-PÊCHE DE
PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 8 mai 2023, le Règlement numéro 2023-530;

QUE le règlement numéro 2023-530 a pour objet et conséquence de décréter une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour un bloc sanitaire d'accessibilité universelle situé au Banc-de-pêche de Paspébiac;

QUE le 20 juin 2023, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, le 10 juillet 2023 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois | CPA
Directeur général et greffier